



||| **Art, tecnologia i impressió** /// Projecte. “Je suis Jean Prat” | Universitat de Barcelona | 2021/2022 | Professora: R. Muñoz | Alumne: E. Claver



jsjp







## je suis Jean Prat

Roi d'Araucanie et de Patagonie et membre de la Loge des Amis Persévérants de  
Périgueux affiliée au Grand Est de la France.



Antoine Orélie Tounens est le dernier fils et le douzième des quinze enfants (six garçons et neuf filles) de Jean Tounens, cultivateur puis boucher à Tourtoirac et de son épouse Catherine Jardon.

L'aisance de son père (lecteur passionné et écrivain amateur d'histoires fantastiques) dont les biens sont évalués à 80 000 francs avant qu'il ne subisse des revers de fortune, lui permet de faire quelque étude, d'obtenir le baccalauréat et d'acheter une charge d'avoué à Périgueux.

Avoué à Périgueux à partir de 1851, cette situation lui semble monotone et il rêve secrètement de grands voyages de gloire, et de donner à la France un territoire qui compenserait la perte du Canada et de la Louisiane. Au fil de ses lectures son attention se porte sur l'Araucanie et la Patagonie dont les territoires occupés par un certain nombre de tribus sont revendiqués par Le Chili (pour l'Araucanie) et l'Argentine (pour la Patagonie).

Franc-maçon, membre de la Loge des Amis Persévérants de Périgueux affiliée au Grand Est de la France, explique à ses frères son projet de faire un long voyage qui le mènera dans des lieux inexplorés et établira un nouveau royaume à offrir à la couronne française.

En 1857, Antoine de Tounens vend son poste de notaire et sa famille contracte un emprunt de 25.000 francs auprès du Crédit foncier de France pour son projet. En juin 1858, il quitte la France et embarque pour Marseille sur le vapeur turc Marlowe à destination de la Grèce pour se lancer dans une aventure qui le mènera au Moyen-Orient, en Afrique et à travers l'océan jusqu'en Amérique du Nord.

Il débarqua le 22 août 1858 au port de Natal au Brésil. De là est arrivé jusqu'à la rivière San Francisco, il a traversé le bois et il s'a dirigé vers le sud jusqu'à arriver à l'actuel Chili. Il s'installe d'abord à La Serena et, après avoir passé du temps à Valparaiso et à Santiago, se rend en Araucanie, lui accorde un droit de passage à son terroir, interdit aux huincas.

Les Mapuches résistent alors aux soldats chiliens. Tounens leur promet des armes et gagne la confiance de quelques chefs Mapuches qui l'élisent toqui (chef de guerre) suprême des Mapuches. Fonde le Royaume d'Araucanie et de Patagonie par deux ordonnances du 17 novembre 1860 et du 20 novembre 1860 dont il s'intitule le souverain avec le titre de roi sous le nom d'Orllie-Antoine Ier.



Le même jour que l'ordonnance du 17 novembre 1860, il décrète la constitution de son royaume.

Il relate dans ses mémoires : « Je conçus le projet de me faire nommer chef des Araucaniens. Je m'ouvris à ce sujet à plusieurs caciques des environs de l'Impérial, et, après avoir reçu d'eux le meilleur accueil, je pris le titre de roi, par une ordonnance du 17 novembre 1860, qui établissait les bases du gouvernement constitutionnel héréditaire fondé par moi » « Le 17 novembre, je rentrai en Araucanie pour me faire reconnaître publiquement roi, ce qui eut lieu les 25, 26, 27 et 30 décembre dernier. N'étions-nous pas libres, les Araucaniens de me conférer le pouvoir, et moi de l'accepter ? ». Trois jours plus tard, par une ordonnance du 20 novembre 1860, il déclare « La Patagonie est réunie dès aujourd'hui à notre royaume d'Araucanie », fixant comme limites à son royaume le fleuve Biobío et le rio Negro au nord, l'océan Pacifique à l'ouest, l'océan Atlantique à l'est et le détroit de Magellan au sud.

Le 5 janvier 1862, Antoine de Tounens est arrêté comme agitateur politique par les autorités chiliennes puis passe en jugement. Le procureur demande au juge une peine de dix ans de prison pénitentiaire pour le crime de **perturbation de l'ordre public, mais** le 19 juillet 1862, le juge Kurtze rend sa sentence et affirme « qu'au **moment où le délit a reçu un commencement d'exécution, M. de Tounens était fou** ». Il suspend le **procès et décide de remettre** Antoine de Tounens à l'asile d'aliénés de Santiago, où un membre de sa famille **pourra venir le réclamer**, le chargé d'affaires de France étant chargé de son rapatriement. **Antoine de Tounens fait** appel de cette sentence, mais un arrêté de la cour de Santiago du 2 septembre **1862 confirme la sentence** du juge en le déclarant fou.

Antoine de Tounens est expulsé par les **autorités chiliennes** et le consul de France le fait embarquer pour la France le 28 octobre 1862 à **Valparaiso à bord du Aguirre** comme passager à la ration. Une fois en France il poursuit son activité **pour refaire son projet abîmé de la Nouvelle-France**. Il fonde un journal, gagne de l'argent, **imprime des timbres et** compose un hymne qui représentera la nouvelle terre française. En 1874, il **traverse à nouveau l'Atlantique et débarque en Argentine** sous le nom de Jean Prat. Il est découvert et **déporté vers la France** où il poursuivra ses tentatives pour refaire une nouvelle expédition qui **ne le sera jamais**. Il est mort à Bordeaux en 1878 et sa pierre tombale se lit « *Ils ne m'ont pas viré, je suis parti* »















disons quelque chose, s'il vous plaît!







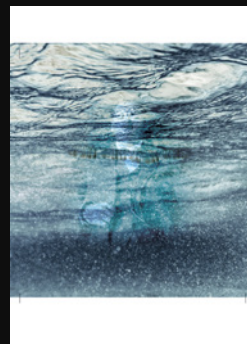
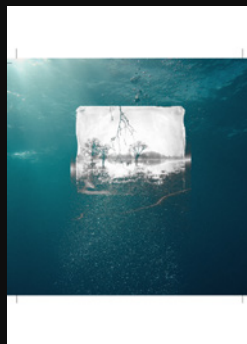
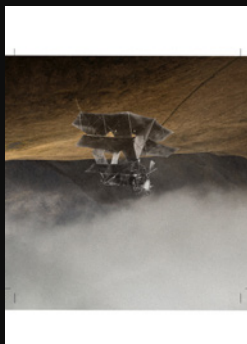
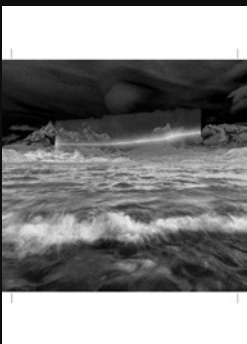
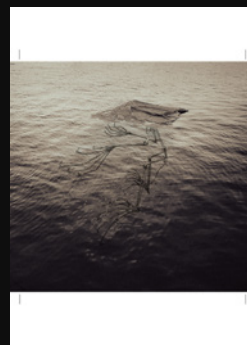
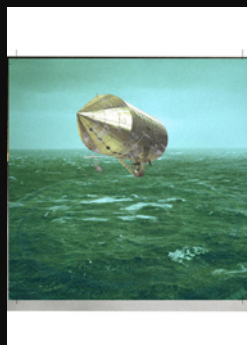
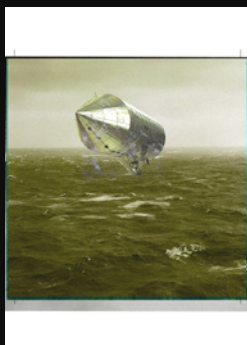
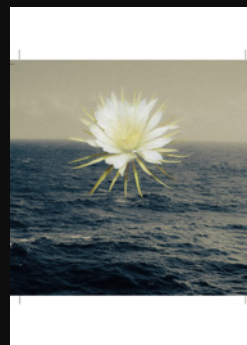
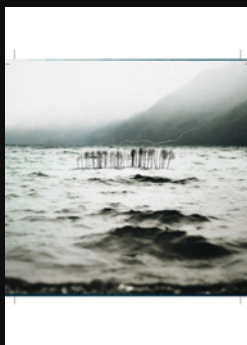
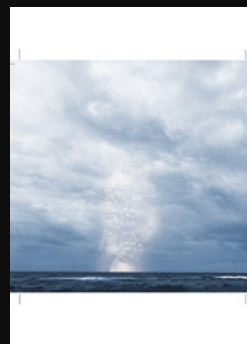
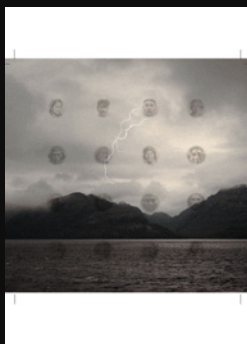
«je suis Jean Prat» projet | Barcelona, Mai 2022 | ub | ati | 🇪🇸







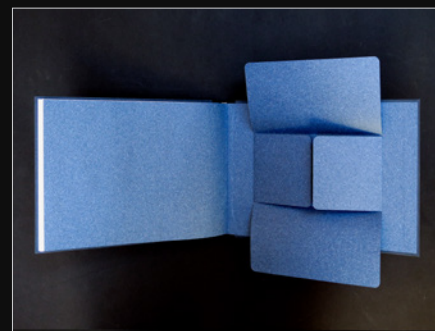
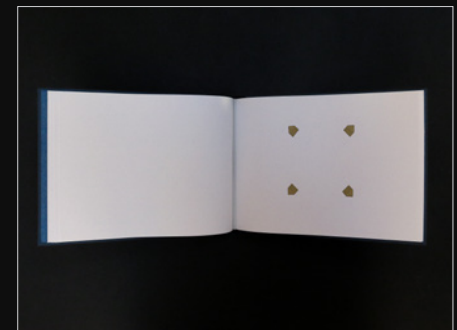
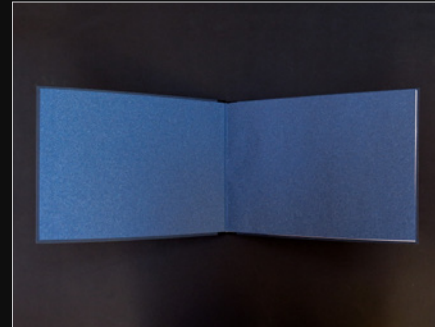
Col·lecció d'imatges "jsjp":





**estructura del llibre:**

tapa, guardes, pàgines interiors, pestanyes  
per col·locar les imatges, bossa per guardar  
les imatges, contratapa.





ati | maig 2022



UNIVERSITAT DE  
BARCELONA